



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	819 049 €	739 793 €
	Invest	906 265 €	394 787 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	106 060 €	0 €
	Invest	0 €	464 266 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 831 375 €	1 598 847 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>232 528 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	173 000 €	265 038 €
Totaux cumulés		2 004 375 €	1 863 886 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>140 489 €</b>	

## Points marquants

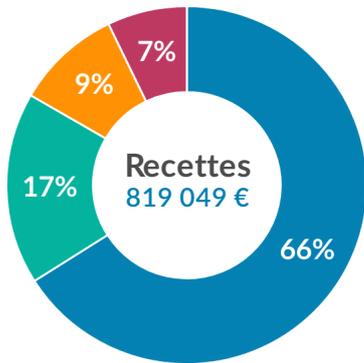
- ▶ Une section de fonctionnement maîtrisée
- ▶ La stabilisation des dépenses liées à la construction du groupe scolaire
- ▶ L'engagement vers de nouvelles perspectives



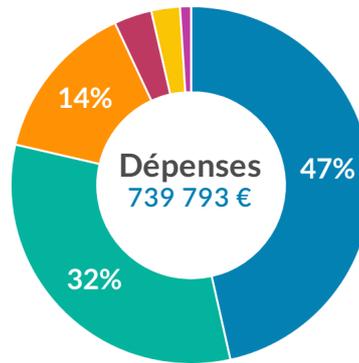
## FINANCES COMMUNALES : Argelliers

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

### La section de fonctionnement



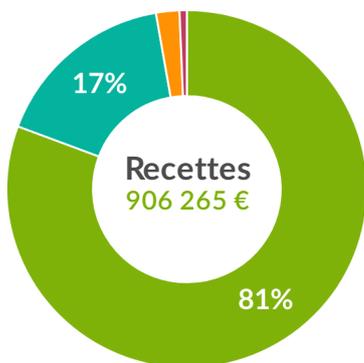
Impôts et taxes :	540 619 €
Dotations et participations :	142 225 €
Autres recettes réelles :	77 655 €
Produits des services :	58 550 €



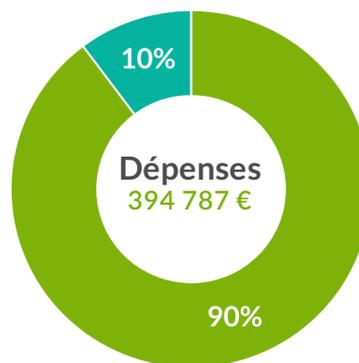
Charges de personnel :	344 007 €
Charges générales :	237 785 €
Charges gestion courante :	106 695 €
Intérêts d'emprunts :	25 052 €
Dépenses d'ordre :	18 994 €
Autres dépenses réelles :	7 260 €

L'année 2023 a vu se réaliser les dernières dépenses d'investissement liées à la construction du groupe scolaire. Il aura fallu une année pour en mesurer l'impact sur la section de fonctionnement en matière de maintenance et d'entretien. La commune en parallèle a maintenu ses efforts pour stabiliser les frais de gestion et les charges générales tout en assurant la qualité de ses services auprès des administrés. La commune dégage sur 2023 un excédent cumulé de 185 316, 54 €.

### La section d'investissement



Dotations et subventions :	731 362 €
Excédents de fonct capitalisés :	150 000 €
Recettes d'ordre :	18 994 €
Autres recettes réelles :	5 909 €



Dépenses d'équipement :	354 355 €
Remboursement du capital :	40 432 €

La section d'investissement, toujours en 2023 marquée par les dépenses liées à la fin des travaux du groupe scolaire est également marquée par l'engagement de nouveaux projets d'aménagement de voiries et de travaux d'amélioration sur les bâtiments. Les recettes ont, elles, été impactées par le versement des subventions. La section dégage donc un solde d'exécution de 47 211,13 €.

### Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	819 049 €
Dépenses réelles de fonctionnement	720 799 €
<b>Épargne brute</b>	<b>98 250 €</b>

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **871 719 €**  
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **9.00 ETP**